

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 février 2024

Délibération n° 2024_001
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 (DSIL) - ECOLE OSCAR AURIAC

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 6 février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET, Claude MELLIER à Marie-Ange CHAUSSOY, Antoine JACINTO à Thierry MILLET, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Arnaud ARFEUILLE, Thomas DOVICH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement.

L'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales prévoit que toutes les communes et EPCI à fiscalité propre, ainsi que les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux y sont éligibles.

La loi de finances pour 2024 a fixé le montant de la DSIL 2024 à 570 M€, soit le même montant qu'en 2023.

Comme en 2023, cette dotation d'investissement a vocation à financer des opérations s'inscrivant dans les priorités thématiques suivantes :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des établissements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

En 2024 la commune sollicitera la DSIL pour le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire Oscar Auriac.

Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale raisonnée :

- Au niveau économique (optimisation des coûts de fonctionnement, de maintenance...)
- Au niveau sociétal (confort des usagers et santé)
- Au niveau environnemental (limiter l'impact du bâtiment sur l'environnement, Agenda 2030)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Dépenses prévisionnelles HT | | Recettes prévisionnelles | |
|-----------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| Etudes, maîtrise d'œuvre | 1 300 000 € | Autofinancement et emprunt | 7 600 000 € |
| Travaux d'installation | 7 000 000 € | DSIL (10 %) | 700 000 € |
| TOTAL HT | 8 300 000 € | | 8 300 000 € |

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2334-42,

Vu la loi de finances 2018 pérennisant et codifiant la DSIL à l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan pluriannuel des investissements présenté au Conseil Municipal du 13 novembre 2023,

Vu le budget primitif 2024 voté par délibération du Conseil Municipal n° 2023-163 en date du 18 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 31

janvier 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter pour la réalisation de l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Oscar Auriac l'octroi de la dotation de soutien à l'investissement local ;

ARTICLE 2 : de demander un taux de financement de 10 %. A défaut, le taux d'autofinancement en fonds propre sera augmenté à titre de compensation ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 45 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 février 2024



Joël GIRARD
Secrétaire de séance

Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.